

Le Pacte Vert européen et la future PAC

L'Union européenne



PACTE CLIMAT
ET LEGISLATION
CLIMAT

PROMOUVOIR
UNE
ÉNERGIE PROPRE

INVESTIR DANS
UNE MOBILITE INTELLIGENTE,
ET DURABLE

PROTÉGER LA NATURE

ENCOURAGER UNE INDUSTRIE
PLUS VERTE

DE LA FERME
À LA TABLE

Le Pacte Vert européen

ELIMINATION DE LA
POLLUTION

INFLUENCER LE
CHANGEMENT VERT
AU NIVEAU MONDIAL

ASSURER
UNE TRANSITION JUSTE
POUR TOUS

FACILITER
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DES LOGEMENTS

FINANCEMENT
DE PROJETS VERTS



Les défis du système alimentaire de l'UE

DURABILITÉ SOCIALE



Régimes alimentaires
plus sains —
Réduction de la
surcharge pondérale



Amélioration du
bien-être animal



Droits sociaux des
travailleurs de la chaîne
alimentaire



Alimentation
accessible
financièrement

LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Lutte contre
le changement
climatique



Protection de
l'environnement



Préservation de la
biodiversité



Réduction des
pertes et du
gaspillage
alimentaire



Bioéconomie
circulaire

DURABILITÉ ÉCONOMIQUE



Revenus plus équitables
pour les agriculteurs &
pêcheurs



Transition
juste



Nouvelles
entreprises &
Possibilités d'emploi



Stratégie de la ferme à la table: objectifs généraux



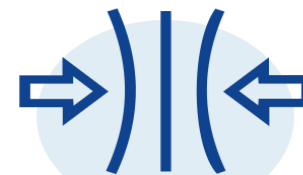
climate
footprint



global
transition



new
opportunities



resilience

Réduire
l'**empreinte**
écologique et
climatique du
système
alimentaire

Mener une **transition**
mondiale vers
une durabilité
compétitive, de la
ferme à la table

Exploiter les
nouvelles
opportunités

Mettre en place un
système alimentaire
solide et résilient



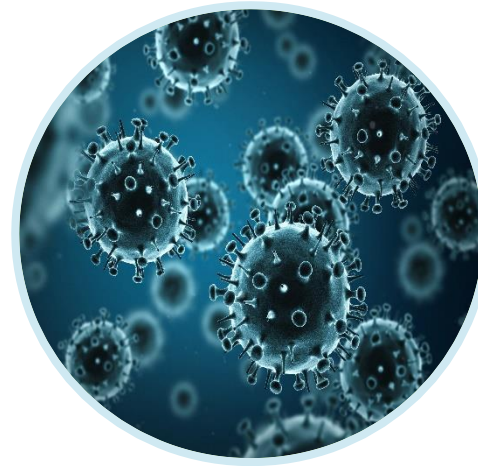
Objectifs 2030 pour une production alimentaire durable



Réduire de 50 %
l'utilisation et les
risques des **pesticides
chimiques** et réduire
de 50 % l'utilisation
des **pesticides** les plus
dangereux



Réduire les **pertes de
nutriments** d'au moins
50 %, tout en
garantissant l'absence de
détérioration de la
fertilité des sols; Cela
permettra de réduire
d'au moins 20 %
l'utilisation d' **engrais**.



Réduire de 50 % les
ventes
d'**antibiotiques**
pour les animaux
d'élevage et en
aquaculture



Atteindre au moins
25 % des terres
agricoles de l'UE en
**agriculture
biologique**





| Actions concrètes: le cadre

Cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables (2023):

- Cadre avec **un ensemble complet de principes généraux et d'exigences** en matière de durabilité des systèmes alimentaires
- Base **pour garantir la cohérence des politiques** au niveau de l'UE et au niveau national ; intégrer la durabilité dans les politiques liées à l'alimentation
- Dispositions sur la **gouvernance et la participation collective** des parties prenantes

Élaboration d'un **plan d'urgence** (2021)

pour garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires & sécurité en temps de crise



Actions visant à garantir une production alimentaire durable (1)



Adoption de recommandations aux États membres concernant les neuf objectifs spécifiques de la **politique agricole commune (PAC)** avant de présenter des projets de **plans stratégiques relevant de la PAC** (2020)



Révision de la **directive relative à une utilisation durable des pesticides** et promotion de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles (2022)



Révision des règlements visant à faciliter les **produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives biologiques** (2021)



Plan d'action 2021-2026 pour le **secteur de l'agriculture biologique** visant à stimuler l'offre et la demande de produits biologiques (2020)



Plan d'action pour **une gestion intégrée des nutriments** afin de réduire la pollution par les engrais (2021)



Actions visant à garantir une production alimentaire durable (2)

Proposition de révision de la législation existante en matière de **bien-être animal**, y compris en matière de transport et d'abattage (2023)

Proposition de révision du règlement concernant les **additifs pour l'alimentation animale** afin de réduire les incidences de l'élevage sur l'environnement (2021)



Clarification du champ d'application des **règles de concurrence** en ce qui concerne la durabilité dans les actions collectives (2022)

Initiatives législatives visant à renforcer la **coopération des producteurs du secteur primaire** (renforcement de leur position dans la chaîne alimentaire) (2021-22)

Proposition relative à un **réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles** (données et conseils relatifs aux pratiques agricoles durables) (2022)



Actions visant à promouvoir un régime alimentaire sain et durable

Proposition d'**étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage - obligatoire et harmonisé** pour permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires avisés pour leur santé (2022)

Proposition d'exiger l'**indication de l'origine** pour certains produits (2022)

Déterminer les meilleures modalités pour la fixation de **critères minimaux obligatoires pour la passation de marchés publics durables** (2021)



Réexamen du cadre juridique du **programme de l'UE** de distribution dans les écoles: un recentrage sur des aliments sains et durables (2023)

Réexamen du **programme de promotion de l'UE** en faveur des produits agricoles et alimentaires afin de renforcer sa contribution à la production et à la consommation durables (2020)

Proposition d'un **cadre d'étiquetage alimentaire durable** afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables (2024)

Nutrition —

Nutrition Declaration	Per 100 g
Energy	kJ/kcal
Fat	g
of which saturates	g
Carbohydrate	g
of which sugars	g
Protein	g
Salt	g

Environnement Sociale



Favoriser la transition — Promouvoir la transition mondiale

- Coopération internationale pour **soutenir les pays en développement dans leur transition vers des systèmes alimentaires durables**;
- Inclusion d'un chapitre ambitieux sur la durabilité, y compris sur les denrées alimentaires, dans tous les **accords commerciaux** bilatéraux de l'UE;
- Travaux par l'intermédiaire d'organismes **internationaux de normalisation (par exemple: Codex)** et promotion de systèmes alimentaires durables dans les **enceintes et les événements internationaux** (par exemple, le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires en 2021).
- Prise en compte des **aspects environnementaux** lors de **l'évaluation des demandes de tolérances à l'importation** pour les substances pesticides qui ne sont plus autorisées dans l'UE
- Promotion de systèmes d'**étiquetage appropriés** — afin de garantir que les denrées alimentaires importées dans l'UE soient progressivement produites de manière durable.



Articulation entre la PAC et le Pacte Vert (y compris la Stratégie F-T)

Les propositions de réforme de la PAC sont compatibles avec le Pacte Vert européen

- Cadre approprié pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles ambitions

Néanmoins pour refléter au mieux le Pacte Vert ...

- Les principaux éléments de la proposition doivent être conservés dans la législation finale
- Certaines améliorations au texte cadre legal dans des domaines spécifiques pourraient être introduites
- La Commission souhaite prendre des mesures concrètes supplémentaires pour rendre la mise en œuvre plus efficace





POUR RAPPEL - LES ÉLÉMENTS-CLÉS DE LA FUTURE PAC

- ❑ Moderniser et simplifier à travers un nouveau mode de mise en œuvre:
 - ❑ Un nouveau partage de responsabilités entre UE et EM: assurant le caractère commun de la PAC tout en offrant plus de flexibilité pour s'adapter aux conditions locales
 - ❑ Un soutien public basé sur la performance
- ❑ Une plus grande ambition environnementale et climatique pour soutenir la transition vers une agriculture plus durable
- ❑ Développer l'innovation et l'utilisation de la la connaissance pour mieux répondre aux objectifs économiques/env/sociaux
- ❑ Une distribution plus équitable et un ciblage plus efficace en soutien à l'agriculture familiale
- ❑ Croissance et emploi dans les zones rurales

1. Nécessité de conserver les éléments clés

- Niveau d'ambition accru en ce qui concerne les objectifs liés à l'environnement et au climat (principe de «non retour en arrière»/article 92)
- Conditionnalité renforcée
- Eco-régimes obligatoires
- Enveloppes financières minimales pour l'environnement et climat pour les programmes sectoriels et PII
- Collecte de données et approches communes en matière de données
- Dispositions pour le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire



| 2. Améliorations potentielles dans le texte final

- Introduction d'un niveau de dépenses minimales pour les éco-régimes du premier pilier et développement de leurs dispositions
- Intégration de la législation relative au bien-être animal et aux anti-microbiens dans le cadre de la PAC



3. Actions de la Commission en faveur d'une mise en œuvre efficace

- Accroître la transparence dans le processus d'approbation des plans stratégiques relevant de la PAC
- Dialogue structuré et recommandations aux États membres
- Garantir la durabilité globale de l'aide couplée au revenu, des programmes sectoriels et des programmes de promotion
- Proposer un réseau d'informations sur la durabilité des exploitations agricoles



Indicateurs de l'annexe I de la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC associée aux cibles du Pacte Vert

Cibles du Pacte Vert relatives au secteur agricole	Indicateurs d'impact (tels que définis à l'annexe I) ou indicateurs de contexte (tels qu'envisagés dans le droit dérivé)	Indicateurs de réalisation et de résultat (tels que définis à l'annexe I)
- Réduire de [50]% l'utilisation des pesticides chimiques à risqué d'ici 2030 - Réduction de [50]% de l'utilisation de pesticides à haut risque	I.27 Utilisation durable des pesticides: réduire les risques et les effets des pesticides	R.37 Utilisation durable des pesticides: part des terres agricoles concernées par des actions spécifiques bénéficiant d'un soutien qui conduisent à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
Réduction de [50]% des ventes d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture d'ici à 2030	I.26 Limiter l'utilisation d'antibiotiques dans l'agriculture:ventes/utilisation chez les animaux producteurs de denrées alimentaires	R.36 Limiter l'utilisation d'antibiotiques: proportion d'unités de gros bétail concernées par des actions soutenues visant à limiter l'utilisation d'antibiotiques
Réduction des pertes de nutriments d'au moins [50]% en 2030	I.15 Amélioration de la qualité de l'eau: bilan nutritif brut sur les terres agricoles	R.21 Gestion durable des nutriments: part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements en faveur d'une meilleure gestion des nutriments
Parvenir à une superficie agricole de [25]% dans le cadre de l'agriculture biologique d'ici à 2030	C.32 Superficie agricole cultivée en agriculture biologique	O.15 Nombre d'ha avec soutien à l'agriculture biologique
Accès à l'internet à haut débit rapide dans les zones rurales		R.34 Connecting rural Europe:part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC
Accroître les terres en faveur de la biodiversité, y compris des surfaces agricoles sous des éléments du passage d'une grande diversité	I.20 Fourniture accrue de services écosystémiques: part de la SAU abritant des particularités topographiques	R.29 Préserver les particularités topographiques: part des surfaces agricoles sous un engagement en faveur de la gestion des particularités topographiques, y compris les haies